

L'an deux mil vingt, le 8 octobre, Nous Sédrick GOURDIN, maire de COUVILLE, avons convoqué le conseil municipal pour le 13 octobre 2020 à 18h30.

ORDRE DU JOUR :

- Pôle de proximité : présentation de madame Peggy LEMENUEL
- Approbation du compte rendu du 8 septembre 2020
- Appel d'offres nouvelle classe : attribution des offres
- Fournitures scolaires – collègue
- Convention Manche Numérique
- Création poste agent technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Salle communale : tarif de location
- Divers

Commune de COUVILLE

L'an deux mil vingt, le 13 octobre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire et publique sous la présidence de monsieur Sédrick GOURDIN, maire.

Etaient présents : GOURDIN Sédrick, LEROSIER Michaël, AIMARD Isabelle, GUILLEMEAU Eric, LEFILLATRE Isabelle, AVOYNE Delphine, BOSCHER David, GAMBLIN Rémi, GODARD Coralie (arrivée à 19h00), DELALANDE Caroline, METAYER Matthieu, ROQUIER Stéphanie, LESEIGNEUR Benoît, LE MIEUX Sandrine.

Absent excusé : VOISIN Benoît

Secrétaire de séance : GUILLEMEAU Eric

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

=====

I. Pôle de Proximité : présentation de madame Peggy LEMENUUEL

Monsieur le maire présente les excuses de madame Peggy LEMENUUEL, responsable du pôle de proximité Douve et Divette qui devait venir pour présenter le rôle et le fonctionnement du pôle de proximité et a eu un empêchement. La présentation sera reportée à une autre date.

II. Approbation du compte rendu du 8 septembre 2020

Présents : 13

Votants : 13

Après délibération à l'unanimité, le compte rendu de la réunion de conseil municipal en date du 8 septembre 2020 est approuvé avec les observations suivantes :

Correction de la délibération n°045-2020, erreur technique, effectuée par délibération n°61-2020 ainsi qu'il suit :

Dépenses d'investissement 2135/040 NA	+ 1500
Dépenses d'investissement 2151/21 44 VOIRIE	-26000
Dépenses d'investissement 2188/21 44 VOIRIE	+ 8000
Dépenses d'investissement 2188/21 45 MATERIEL	+ 400
Dépenses d'investissement 2313/23 46 ECOLE	+ 400
Dépenses d'investissement 2188/21 56 MAIRIE	+ 950
Dépenses d'investissement 2313/23 66 EGLISE	+ 3000
Dépenses d'investissement 2313/23 72 CANTINE	+ 700
Dépenses d'investissement TOTAL	-11050
Recettes d'investissement 021/021 NA	-11050
Recettes d'investissement TOTAL	-11050
Dépenses de fonctionnement 023 virement à la section d'investissement	-11050
Dépenses de fonctionnement 678 autres charges exceptionnelles (fonds de roulement)	+12050
Dépenses de fonctionnement TOTAL	+ 1500
Recettes de fonctionnement 722 042 opérations d'ordre entre sections	+ 1500
Recettes de fonctionnement TOTAL	+ 1500

III. Appel d'offres nouvelle classe : attribution des offres

Présents : 13

Votants : 13

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Michaël LEROSIER qui fait le point du dossier d'appel d'offres concernant les travaux de la nouvelle classe et le compte rendu de la commission d'appel d'offres en date du 12 octobre 2020

Estimation initiale HT 150 000.00€

Lot n°1 maçonnerie

Nombre de réponse : 1

SARL ENDELIN Didier HT : 11 647.40€

Lot n°2 construction bois sur micro pieux – menuiseries extérieures et intérieures

Nombre de réponse : 3

SARL LEROUX HT 168 185.03€ + OPTION non répondu

CPL BOIS HT 154 277.20 + OPTION HT 2924.89 = 157 202.09€ HT

AMC FOLLIOU HT 111 795.06 + OPTION HT 3 424.49 = 115 219.55€ HT

Lot n°3 électricité – plomberie sanitaire – ventilation –

Nombre de réponse : 1

LECOUFLET / LELAIDIER HT 21 130.06 + OPTION HT 3 200.00 = 24 330.06€ HT

Lot n°4 peinture – sols collés

Nombre de réponse : 3

SAS PPC/PIERRE PEINTURE COUTANCES HT 5 433.44+OPTION HT 304.10 = 5 737.54€ HT

HECKMAN HT 8 453.71 + OPTION HT 428.34 = 8 882.05€ HT

SAS VIGER ET CIE HT 6 897.07 + OPTION HT 190.00 = 7 087.07€ HT

Après études des offres par le cabinet ATECOM, il est proposé d'attribuer les lots ainsi qu'il suit :

Lot 1 : SARL ENDELIN Didier :

11 647.40€ HT

Lot 2 : AMC FOLLIOU :

111 795.06 HT

Lot 3 : LECOUFLET / LELAIDIER :

21 130.06 HT + OPTION 3 200.00 HT = 24 330.06€ HT

Lot 4 : SAS PPC/PIERRE PEINTURE COUTANCES :

5 433.44 HT + OPTION 304.10 HT = 5 737.54€ HT

TOTAUX :

153 510.06 HT - 30 702.01 TVA - 184 212.06€ TTC

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal, approuve l'attribution des offres ci-dessus et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Une première réunion avec toutes les entreprises va être organisée le 27 octobre 2020 afin d'établir le planning des travaux avec pour objectif une livraison en mars.

IV. Fournitures scolaires – collège Les Provinces

Présents : 13

Votants : 13

Monsieur le maire donne la parole à madame Isabelle AIMARD, deuxième adjoint qui donne lecture au conseil municipal d'un courrier du collège qui sollicite les communes pour une subvention d'un montant de 12€ par élève originaire de la commune et scolarisé dans l'établissement, 38 couvillais, soit 456€ pour l'année scolaire 2020-2021.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 456€ au collège Les Provinces.

V. Convention Manche Numérique

Présents : 13

Votants : 13

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de convention avec Manche Numérique.

Cette convention a pour but de formaliser les relations contractuelles entre Manche Numérique et la commune et de définir les modalités et conditions d'accès aux services numériques. Chaque prestation de service donnant ensuite lieu à la signature de conditions particulières annexées à la convention-cadre.

Cette adhésion permet :

- De bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique sur les logiciels « métier », installation, formation des utilisateurs, etc
- D'accéder à la centrale d'achats de Manche numérique
- D'accéder au catalogue des services numériques ; profil acheteur, RGPD, fourniture de certificats électroniques.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour signer la convention susvisée.

X - Création poste agent technique territorial principal de 2ème classe

Présents : 13

Votants : 13

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent territorial principal de 2ème classe, en raison du recrutement d'un agent,

Monsieur le maire propose au conseil municipal,

La création d'un emploi d'agent territorial principal de 2ème classe à temps complet pour effectuer les fonctions d'ATSEM à l'école du 1er décembre 2020.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget.

XI – Mise à jour du tableau des effectifs

Présents : 13

Votants : 13

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs modifié comme suit ; les crédits seront inscrits au budget en conséquence :

Commune de COUVILLE

2020-26

Cadres d'emplois	Grade	Effe ctif	Durée hebdomadaire du poste
<i>Filière administrative</i>			
Attachés territoriaux	Attaché territorial	1	35h00
Adjoint administratifs	Adjoint administratif	1	20h00
<i>Filière technique</i>			
Adjoint techniques	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	1	35h00
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe à compter du 1 ^{er} décembre 2020	1	35h00
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe à compter du 21/12/2020	1	35h00
	Adjoint technique	2	35h00
	Adjoint technique à compter du 01/01/2021	1	17h34
	Adjoint technique	1	28h00
	Adjoint technique	1	21h37
	Adjoint technique à compter du 01/01/2021	1	12h51
<i>Filière médico-sociale</i>			
Adjoint territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé ppal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	35h00
<i>Filière animation</i>			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	30h00

XII – salle communale : tarif des locations

Présents : 13

Votants : 13

Monsieur le maire rappelle les conditions et tarifs de location actuels :

La jauge est ramenée à 20 personnes maximum dans le cadre de la pandémie.

Réservations appeler le portable 06 32 85 73 30

du lundi au vendredi 10h30-12h00 / 17h00-19h30

Commune de COUVILLE

		MONTANT	
DUREE	CAUTION	Commune	Hors commune
½ journée (vin d'honneur, réunion...)	140€	80€	90€
Week-end (2 jours)	350€	180€	240€
Journée supplémentaire	néant	50€	60€
VAISSELLE		MONTANT	
Forfait location vaisselle	Sur ½ journée sans limite du nombre de personnes	10€	10€
	Sur week-end ou journée de 0 à 50 personnes	40€	40€
	Sur week-end ou journée de 51 à 100 personnes	80€	80€
Bris ou perte de vaisselle	pièce	1.75€	1.75€

Les associations de la commune bénéficient du prêt de la salle durant 2 week-end et 2 jours en semaine au cours d'une année (hors vaisselle).

Compte tenu du COVID la salle est limitée à 20 personnes, plusieurs loueurs potentiels ont donc demandé une diminution du prix de location.

Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil municipal. Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 3 abstentions de maintenir les prix de locations susvisés.

Il serait judicieux de revoir la clause concernant le prêt de la salle aux associations car dans la pratique les associations couvillaises bénéficient désormais de la salle gratuitement chaque semaine.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide que les associations ayant leur siège à Couville bénéficient du prêt de la salle sans limite.

XIII – Divers

Présents : 14

Votants : 14

↳ organisation manifestation départ en retraite : cadeau et pot de départ de madame Marie-Josèphe LAMOTTE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que madame Marie-Josèphe LAMOTTE est partie en retraite à la date du 30 septembre 2020.

La date du 16 octobre 2020, 18h30 a été retenue pour organiser une manifestation de départ en présence de sa famille, le conseil municipal, le personnel communal et les personnes avec qui elle a travaillé à la salle communale. L'organisation d cette manifestation est suivie par madame Isabelle AIMARD, deuxième adjointe.

↳ Demande de prêt de la salle communale pour une association (chorale) hors commune

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'une habitante de Couville qui fait partie d'une association hors commune.

Elle sollicite pour l'association dont elle fait partie le prêt de la salle de Couville pendant la durée de réquisition pour cause de COVID de la salle de la commune concernée.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal à ce sujet. Le conseil municipal, considérant que la salle qui accueille habituellement cette association a été réquisitionnée suite à la pandémie, considérant qu'il s'agit d'une demande temporaire, accepte à l'unanimité de prêter la salle une fois par mois en semaine pour les répétitions sous conditions qu'un concert gratuit soit organisé pour la kermesse des écoles.

↳ Commission agglomération du Cotentin

Suite aux élections au sein de l'agglomération du Cotentin, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il fait partie des commissions suivantes :

- rapporteur du comité de pilotage Pôle petite enfance Douve et Divette (RAM et crèche),
- représentant titulaire de la commission locale d'information du CNPE de Flamanville,
- membre titulaire de la commission prospective développement, emploi, tourisme, attractivité et relations internationales de l'agglomération du Cotentin.

↳ A P E (amicale des parents d'élèves)

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de l'APE pour un présence au marché du 22 décembre afin de proposer une boisson chaude aux habitants pour « Noël » et pour gagner un peu d'argent pour l'école. Le conseil municipal approuve cette initiative à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Commune de COUVILLE

GOURDIN Sédrick		GODARD Coralie	
LEROSIER Michaël		DELALANDE Caroline	
AIMARD Isabelle		METAYER Matthieu	
GUILLEMEAU Eric		ROQUIER Stéphanie	
LEFILLATRE Isabelle		LESEIGNEUR Benoît	
AVOYNE Delphine		VOISIN Benoît	
BOSCHER David		LE MIEUX Sandrine	
GAMBLIN Rémi			